



Cet Oline Info a été clôturé sur base des informations dont nous disposons le 09/11/2020. Tout changement sera communiqué sur [www.olne.be](http://www.olne.be).

*Malgré la pandémie et le contexte sanitaire sans précédent, le Conseil communal et tous les membres de l'administration communale d'Oline vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2021 !*

**Coronavirus - COVID 19 : toutes les mesures communales - pp. 2 et 3**

**Découvrez le parcours « Petit patrimoine au centre du village » - p.6**

**Campagne de dératisation - p.15**

## PANDÉMIE DE COVID 19 :



### COVID 19 :

### NOUVELLES MESURES DEPUIS LE 28/10



### SERVICES COMMUNAUX UNIQUEMENT ACCESSIBLES SUR RENDEZ-VOUS

**IL EST DEMANDÉ AUX CITOYENS DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT RENDEZ-VOUS AVANT DE SE PRÉSENTER À L'ADMINISTRATION.**

- > RDV PAR TÉLÉPHONE – COORDONNÉES SUR [WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX](http://WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX)
- > SERVICES POPULATION ET ETAT CIVIL: 087 26 02 72 OU [POPULATION@OLNE.BE](mailto:POPULATION@OLNE.BE)
- > SERVICE URBANISME : [WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX/URBANISME](http://WWW.OLNE.BE/ADMINISTRATION/SERVICES-COMMUNAUX/URBANISME)

### **Notre bibliothèque reste ouverte**

Comment rapporter des livres ?  
Comment emprunter des livres ?  
Toutes les infos sur: <https://www.olne.be/vie-pratique/bibliotheque>



### **Permanences des mandataires communaux**

Toutes les permanences des mandataires communaux sont supprimées jusqu'à fin décembre 2020. En fonction de l'évolution de la pandémie, elles reprendront ensuite selon les horaires habituels présents sur [www.olne.be/vie-politique/college-communal](http://www.olne.be/vie-politique/college-communal). **Il reste bien entendu possible de contacter les membres du Collège pour toute question (coordonnées sur le site ci-dessus).**

### **Port du masque obligatoire - mesures spécifiques à Olne**

Le Conseil communal a décidé de modifier les mesures de prévention dans le cadre de la pandémie de COVID-19 :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 12 ans dans les lieux publics et privés intérieurs où des rassemblements sont possibles à Olne, à savoir :

- bâtiments de l'administration communale et du CPAS (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- écoles communales (à l'exception des agents communaux protégés par un plexiglas ou dans leur bureau sans visiteur extérieur) ;
- salles communales ;
- hall sportif (à l'exception de la pratique de l'activité sportive) ;
- maison des jeunes ;
- lieux de cultes.

Par « masque », il y a lieu d'entendre tout dispositif ou morceau de tissu qui recouvre intégralement le nez et la bouche d'une personne.

**Ordonnance de police complète sur  
[www.olne.be/coronavirus](http://www.olne.be/coronavirus)**

Port du masque  
obligatoire +12 ans



### **Mesures provinciales spécifiques**

Parallèlement aux mesures gouvernementales, le Gouverneur de la province de Liège a instauré une série de mesures à travers plusieurs arrêtés de police. Celles-ci concernent : le couvre-feu, des mesures spécifiques aux commerces, l'interdiction des événements organisés par les communes ou soumis à l'autorisation des autorités communales, l'interdiction des célébrations de fêtes religieuses et laïques, l'interdiction des marchés de Noël jusqu'au 31 décembre 2020, l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces publics, le port du masque obligatoire, etc. Toutes ces mesures sont résumées sur [www.olne.be/coronavirus](http://www.olne.be/coronavirus).

### **CPAS - Besoin urgent d'ordinateurs**

« Le CPAS a un besoin urgent d'ordinateurs (portable, tour ou même tablette) afin que les enfants puissent suivre leur "télé-scolarité". De nombreuses familles n'ont pas d'ordinateur ou n'en ont qu'un à partager entre tous les membres de la famille. Si vous avez des appareils qui fonctionnent encore, nous serions ravis de les recevoir, de les "nettoyer" et de les remettre à ceux qui en ont besoin. Merci pour toutes les personnes en difficulté que nous rencontrons quotidiennement. »

La Directrice du CPAS d'Olne  
Adresse : rue Village, 89 à 4877 OLNE - Tél : 087/26.78.89

## LES DERNIÈRES MESURES

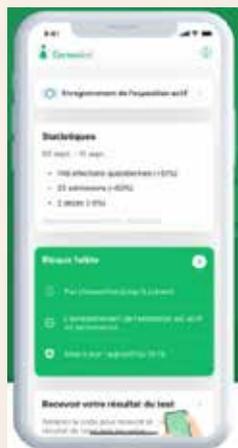
### CPAS - Aide envers les personnes subissant des répercussions économiques

La crise du COVID 19 vous impacte financièrement ? Vous ne pouvez exercer votre profession libérale ? Vous ne pouvez ouvrir votre commerce ? Vous êtes / avez été au chômage économique ? Vous avez des problèmes financiers suite à des dépenses liées à la crise (achat d'ordinateurs pour écoliers, etc.) ? Vos enfants ne peuvent suivre les cours en ligne faute de connexion internet ?

Nous vous invitons à venir rencontrer les assistants sociaux du CPAS d'Olné. Ils peuvent vous aider à traverser les problèmes qu'ils soient émotionnels, administratifs, financiers. L'Etat a débloqué d'importants subsides COVID pour venir en aide aux personnes qui subissent des répercussions économiques de la crise. N'hésitez pas à nous contacter en toute confidentialité :

CPAS d'Olné - Adresse : rue Village, 89 à 4877 OLNE - Tél : 087/26.78.89

### Téléchargez Coronalert



Cette app permet :

- de savoir si vous avez été en contact étroit avec un autre utilisateur de Coronalert qui a été testé positif au coronavirus, sans savoir de qui il s'agit ;
- d'avertir anonymement vos contacts étroits si vous avez vous-même été testé positif au coronavirus ;
- d'accélérer collectivement la détection des contacts ;
- d'aider à stopper la propagation du virus.

Infos et téléchargement sur  
[www.coronalert.be](http://www.coronalert.be).

### [www.trouverdusoutien.be](http://www.trouverdusoutien.be)

Vous ressentez de l'INQUIETUDE, du STRESS, de la TRISTESSE, de la COLERE ou du DESARROI en cette période de pandémie ? Ne masquez pas vos émotions !

Des aides existent sur [www.trouverdusoutien.be](http://www.trouverdusoutien.be)

**COVID19**  
**NE MASQUEZ PAS VOS ÉMOTIONS.**  
DES AIDES EXISTENT !  
[www.trouverdusoutien.be](http://www.trouverdusoutien.be)

Wallonie familles santé handicap AVIQ  
Une initiative de la Wallonie



### COVID-19

Une information sur les  
aides sociales, alimentaires,  
les services d'écoute, ... ?

Composez le :

Wallonie **Urgence sociale**



# 1718

Appel gratuit

[luttepauvrete.wallonie.be](http://luttepauvrete.wallonie.be)



**Restons proches  
en gardant  
les bonnes distances  
de sécurité**

tout spécialement avec nos aînés  
et les personnes à risques.

Une initiative du Gouverneur de la province de Liège

### RESTEZ INFORMÉS !

> **Informez-vous sur : [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) et <https://www.wallonie.be/fr/actualites>**

Pour obtenir un maximum d'informations sur les mesures gouvernementales et des conseils de prévention, nous vous conseillons vivement de vous rendre sur le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) mis en place par le SPF Santé publique et sur <https://www.wallonie.be/fr/actualites/>.

Vous pouvez également poser vos questions soit par mail via le site internet [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) ou en composant le numéro d'informations gratuit 0800/14 689.

> **Informations communales actualisées sur**

- [www.olne.be/coronavirus](http://www.olne.be/coronavirus)
- [www.facebook.com/communedolne](https://www.facebook.com/communedolne)
- via notre newsletter communale (inscriptions sur [www.olne.be](http://www.olne.be))

> **Nouveau : l'AVIQ met à votre disposition un site dédié au Covid-19 en Wallonie**

Plus clair et plus dynamique, il est conçu pour faciliter votre accès à l'information. Vous êtes en quête de soutien, de liens utiles, de documents officiels, d'actualités, d'informations sûres en lien avec le coronavirus en Wallonie?

Rendez-vous sur <https://covid.aviq.be>

## CONSEILS COMMUNAUX

### Conseil communal du 1er septembre 2020

- **CPAS** : approbation de la modification budgétaire ordinaire N°1

	RECETTE	DEPENSE	SOLDE
Budget initial	1 161 129	1 161 129	0
crédit	71 402	101 861	-30 458
crédit	8 916	39 975	+30 458
Nouveau résultat	1 223 615	1 223 615	0

La modification repose principalement sur une augmentation de subside (énergie, Covid, réinsertion sociale...) et une adaptation des moyens pour assurer les aides.

- **Dimension Nord-Sud** : rapport annuel d'évaluation de l'exécution du contrat de gestion.
- **Car scolaire** : choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.
- **Bibliothèque** : approbation sur le renouvellement de la convention de collaboration avec le service « Encyclo » de Verviers pour perdurer le prêt inter bibliothèques répondant à une demande d'environ 2000 prêts/an.
- **Accueil extra-scolaire** : approbation sur la modification du Règlement d'ordre intérieur des garderies scolaires

– augmentation des prestations pour l'accueil du matin et du soir en maternelle à l'école Saint-Hadelin, dédoublement de l'accueil du matin afin de permettre une prise en charge plus spécifique des petits, augmentation de l'encadrement de la garderie du soir-diminution du taux d'encadrement lors de la garderie du vendredi soir en primaire dans les deux implantations.

- **ENODIA** : décision sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

### Conseil communal du 12 octobre 2020

- **Covid** : ordonnance de police rendant obligatoire le port du masque dans les endroits publics et privés à forte fréquentation
- **Fabriques d'église St Sébastien & St Hadelin** : approbation du budget 2021.
- **Ecole de Danse** : approbation d'octroyer un subside ponctuel de 220€ pour l'organisation du Gala de Danse prévu le 24-10-2020.
- **Maison des Jeunes de Saint-Hadelin** : approbation de la convention d'occupation de locaux communaux, réalisée en commun accord avec les représentants de la Maison des Jeunes.
- **Régie communale autonome** : adoption pour une durée de 3 ans, du contrat de gestion, avec un subside annuel au prorata des limites du budget communal.

## A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN(S) TENUE EN LAISSE ET RAMASSAGE DES DÉJECTIONS OBLIGATOIRES

Nous rappelons aux propriétaires de chien(s) quelques-unes des règles présentes dans l'Ordonnance de police administrative générale de la Commune d'Olné :

Les chiens doivent être tenus en laisse dont la longueur n'excédera pas UN METRE CINQUANTE, par une personne apte à les maîtriser et âgé de plus de 18 ans s'il s'agit d'un chien dangereux, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient. Les lisses extensibles dépassant 1,5m dans leur plus grand développement ne sont pas autorisées. Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

De plus, il est interdit aux propriétaires, détenteurs ou gardiens d'animaux, à l'exception des chats, de laisser errer ceux-ci sans surveillance ou de les laisser pénétrer en tout lieu public ou privé accessible au public ainsi qu'en tout lieu privé sans accord du propriétaire et plus particulièrement lorsque ce lieu privé est chargé de récolte.

### Déjections

En ce qui concerne les déjections, il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir.

Des règles spécifiques sont également en vigueur pour les chiens dangereux. Toutes les infos dans l'Ordonnance de police téléchargeable sur notre site : <https://www.olne.be/administration/reglements-communaux>.





## PARTICIPEZ À LA MAGIE DE NOËL !

Pour les Fêtes de fin d'année, Olne doit briller de mille feux ! Pour illuminer la commune, le service Voirie installera des décorations aux différentes entrées de village notamment (Olne, Hansez et Saint-Hadelin), placera des sapins et des illuminations. Vous aussi, participez à la magie de Noël et illuminez/décorez vos façades pour les Fêtes, notre commune n'en sera que plus belle !



## TOUT SUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT

L'hiver approche et avec lui les premiers flocons de neige. Mais rassurez-vous, les services communaux ont tout prévu ! Notre service de déneigement est équipé de plusieurs véhicules : un camion, une tractopelle chacun muni d'une lame de déneigement, tracteur ainsi qu'un nouvel épandeur acheté cette année. Côté réserves, un nombre adéquat de tonnes de sel est, comme chaque année, prévu pour cet hiver.

La surveillance de l'état des routes est réalisée à partir de 4h du matin, en fonction des prévisions météorologiques de Belgique. Un rôle de garde est assuré par le personnel communal. Le service de déneigement est organisé en privilégiant les rues parcourues par les bus et les zones très pentues, pour se terminer par les voies les plus accessibles.

### Une demande particulière ? Contactez le Service Voirie Hiver

A partir de 10h du matin, les services de déneigement pourront répondre aux demandes plus particulières qui auraient été signalées sur le répondeur du Service Voirie Hiver au 0475/57.21.70 (demande de déneigement d'une voirie publique, de traitement d'une chaussée verglacée publique, etc.). Tous les messages seront pris en compte. Attention : le Service Voirie Hiver ne réalise en aucun cas de dépannage de véhicule, ni de dégagement d'accès privé. Pour le bon fonctionnement de notre service de déneigement, il est demandé aux riverains de stationner leur(s) véhicule(s) de façon à laisser le libre passage aux engins de déneigement.

## GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS ET OPÉRATION RIVIÈRES PROPRES: ORGANISATION ADAPTÉE MAIS CITOYENS AU RENDEZ-VOUS !



Ces 26 et 27 septembre, la commune d'Olne participait à la 6ème édition du Grand Nettoyage de Printemps, combinée à l'Opération Rivières Propres, en collaboration avec le Contrat Rivière Vesdre (édition prévue initialement en mars mais reportée). Cette année encore, malgré la pandémie, vous avez été très nombreux à vous mobiliser : 147 personnes ont nettoyé la commune toute la matinée ! Résultat : +- 4 m<sup>3</sup> de déchets récoltés !

En cette période de crise, l'organisation de l'événement avait été adaptée, les participants étaient répartis en petits groupes sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter tout rassemblement et des mesures sanitaires spécifiques avaient été communiquées aux équipes de nettoyage.



## CHASSE : DATES DES BATTUES 2020

Nous vous informons qu'en décembre 2020 des battues seront organisées sur le territoire de la commune d'Olne:

> **dimanche 13 décembre (au lieu-dit: Hansez-Gelivaux)**

> **dimanche 20 décembre (au lieu-dit: Sur Halles - Fraipont)**

L'article 15 du Code forestier stipule que « Pour toute action de chasse en battue, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où cette action présente un danger pour la sécurité des personnes et selon les modalités fixées par le Gouvernement. »

Plus d'infos sur:

<http://www.sentiers.be/comprendre-les-chemins-et-sentiers/les-reglements-de-circulation/laffichage-en-matiere-de-chasse/>



## SUIVEZ NOTRE PARCOURS « PETIT PATRIMOINE AU CENTRE DU VILLAGE » AVEC L'AUDIOGUIDE GRATUIT IZI.TRAVEL (FR)

Envie de découvrir autrement Olne, classé parmi les Plus Beaux Villages de Wallonie ? Partez à la rencontre de son petit patrimoine populaire à travers un parcours démarrant au kiosque du hall omnisport, Chemin des Ecoliers 5 à Olne. Votre guide virtuel : un audioguide gratuit 'IZI.TRAVEL' à télécharger sur votre smartphone en quelques clics. Hyper simple à utiliser, il vous guidera au cœur d'Olne et vous permettra de découvrir les objets du Petit Patrimoine Populaire Wallon, visibles de la voie publique, qui accompagnaient la vie des anciens Olnois et charment encore discrètement notre cadre de vie actuel aux détours des chemins.

Impossible de s'égarer : l'audioguide fournira à la fois des explications sur les objets et sur le chemin à suivre, également affiché sur une carte. A l'approche d'un objet à découvrir, la description audio démarrera automatiquement, fourmillant d'anecdotes.

Un outil passionnant, intuitif et hyper pratique en cette période sanitaire compliquée (le téléchargement de l'audioguide est très rapide - explications sur place). Petit plus de l'application : la visite virtuelle. Une option de « prévisualisation » permet en effet de voir les objets les uns après les autres sans se déplacer.

🕒 Horaires : accès à toute heure de la journée

🆓 Accès libre gratuit - sans réservation

🕒 Durée du parcours : 55 minutes - Degré de difficulté : facile

**Plus d'infos** : administration communale d'Olne au 087 26 02 81

*Le parcours est une organisation de la Commission Locale de Développement Rural d'Olne (CLDR Olne) avec le soutien de la Commune d'Olne et de l'AWAP (subvention de l'opération de recensement).*

*Audioguide réalisé par la CLDR, en collaboration avec le Comité de lecture 'Saveurs de lire'.*

Découvrez également l'exposition

"Le petit patrimoine aux limites de la commune"

avec notre audioguide gratuit multilingue !

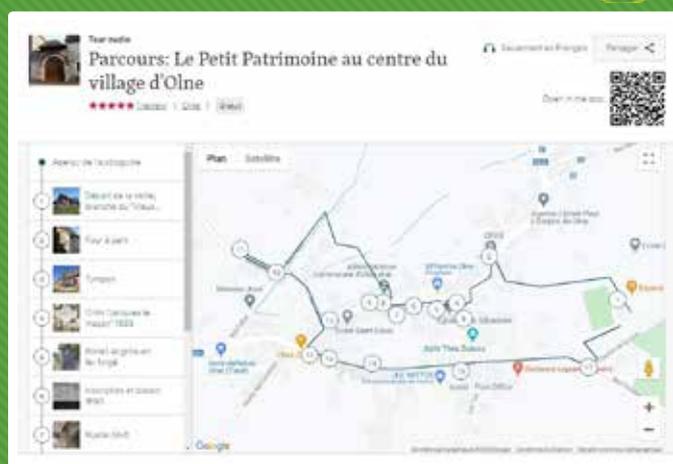
Toutes les infos sur : <https://www.olne.be/vie-pratique/cldr>.



## Envie de découvrir Olne autrement?



### Suivez le parcours 'Petit patrimoine au centre du village' avec notre audioguide gratuit (FR)



- ✓ **Départ:** kiosque du hall omnisport, Chemin des Ecoliers 5 à Olne
- ✓ **Le téléchargement de l'audioguide IZI.TRAVEL sur smartphone est simple et rapide - explications sur place**
- ✓ **Durée du parcours:** 55 minutes
- ✓ **Degré de difficulté:** facile

*Le parcours est une organisation de la Commission Locale de Développement Rural d'Olne (CLDR) avec le soutien de la Commune d'Olne.*

*Audioguide réalisé par la CLDR, en collaboration avec le Comité de lecture 'Saveurs de lire'.*

**Plus d'infos** : administration communale d'Olne au 087 26 02 81

Avec le soutien de



## Vous êtes propriétaire d'une remorque, quelles sont vos obligations vis-à-vis de l'Administration fiscale ?

**Les remorques sont classées en 2 catégories en fonction de la masse maximale autorisée (MMA)\*.**

### MMA de maximum 750 kg

La remorque ne dispose pas d'une immatriculation propre mais doit être munie de la reproduction de la plaque du véhicule tracteur.

Cette remorque doit faire l'objet d'une déclaration via notre formulaire en ligne. Pour y accéder, rendez-vous sur l'espace sécurisé : <https://monespace.wallonie.be>. La connexion peut se faire via lecteur eID, It's me ou code sms. S'il s'agit de votre première connexion à Mon Espace, munissez-vous de votre carte d'identité électronique et suivez les indications disponibles dans le « Centre d'aide ».

Vous pouvez réaliser votre déclaration en accédant au formulaire disponible dans « Entamer une nouvelle démarche » (en bas à gauche de l'écran d'accueil).

Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous aider lors de l'une de nos permanences en nos guichets (info sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)). L'acquiescement de la taxe peut se faire immédiatement sur place via nos terminaux de paiement.

Le signe distinctif fiscal vous sera délivré par voie postale dès réception du paiement. Ce signe doit être conservé avec les documents de bord du véhicule tracteur.

### Deux barèmes sont d'application:

**MMA jusqu'à 500 kg = 39,07 €**

Tarif annuel forfaitaire non remboursable.

**MMA comprise entre 501 kg et 750 kg = 81,18 €**

Proratation en cas d'acquisition en cours d'année et remboursement si le signe distinctif fiscal est restitué en cours d'année avec un minimum de taxation de 37,91€.

Ces barèmes sont indexés chaque année au 1<sup>er</sup> juillet. Ils sont consultables sur le site internet [www.wallonie.be/fiscalite](http://www.wallonie.be/fiscalite). La taxe est perçue pour une année civile.

En cas de dépossession de la remorque ou de fin d'utilisation sur la voie publique, celle-ci doit faire l'objet d'une réclamation au moyen du formulaire en ligne.

**Le signe distinctif fiscal doit, quant à lui, être renvoyé par courrier postal ou déposé à l'une de nos permanences.**

Plus d'infos :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/payer-la-taxe-de-circulation-sur-les-vehicules-dits-non-automatisees-camions-remorques-tcna>

### MMA entre 751 kg et 3.500 kg

Cette remorque doit faire l'objet d'une immatriculation propre auprès de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (DIV) qui nous transmettra automatiquement les informations pour l'établissement de la taxe de circulation.

En cas de dépossession de la remorque ou de fin définitive d'utilisation sur la voie publique, c'est la radiation de la plaque d'immatriculation qui met fin au paiement de la taxe de circulation.

### REMARQUES IMPORTANTES

- Veuillez signaler immédiatement auprès de notre Administration tout changement de MMA.
- Si vous empruntez/prêtez une remorque, veillez à ce que le conducteur soit en possession du signe distinctif fiscal qui prouve que la taxe de circulation a été acquittée. En cas de défaut constaté lors d'un contrôle sur la voie publique, le conducteur sera tenu d'acquiescer immédiatement la taxe de circulation majorée d'une amende.

### Bases légales :

- Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.
- Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.



Centre d'appel **Fiscalité :**  
**081 33 00 01**

SPW Fiscalité  
Av. Gouverneur Bovesse, n°29  
5100 Jambes

[fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be](mailto:fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be)



[monespace.wallonie.be](http://monespace.wallonie.be)



## SIGNALEZ UN PROBLÈME EN MOINS DE 30 SECONDES GRÂCE À BETTERSTREET

Panneaux arrachés, sacs poubelles éventrés, nids de poules, tags... Avec l'application mobile Betterstreet, vous pouvez signaler ce type de problème au moyen d'une photo et d'une catégorie. En moins de 30 secondes, le service adéquat sera automatiquement informé et pourra prendre action. Après avoir connu quelques dysfonctionnements techniques ces dernières semaines, le système Betterstreet est à nouveau pleinement opérationnel !

Accès via votre smartphone :

- > type Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.betterstreet>
- > iPhone: <https://itunes.apple.com/FR/app/betterstreet/id603534661>

Accès via un formulaire depuis votre ordinateur :

<http://www.betterstreet.org>

Attention : BetterStreet est un système de signalement, il ne s'agit en aucun cas de dénoncer quelqu'un ou quelque chose mais de constater.

Plus d'infos : <https://www.olne.be/vie-pratique/betterstreet>

## TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CHILDRESCUE

Récemment, à l'occasion de la Journée internationale des personnes disparues, Child Focus a lancé l'application « ChildRescue ». Objectif : réagir encore plus rapidement lorsque des enfants sont portés disparus. Cette nouvelle application permet à tout un chacun d'être informé personnellement des cas de disparitions dans sa région et de transmettre facilement et rapidement un témoignage ou une information à Child Focus.

### Comment l'application fonctionne-t-elle ?

1. L'application est à télécharger gratuitement sur un smartphone via le lien suivant : [https://www.childrescue.eu/download\\_app](https://www.childrescue.eu/download_app)
2. L'application utilise la géolocalisation du smartphone de l'utilisateur.
3. ChildRescue envoie une notification à chaque fois qu'un enfant disparaît dans la région où se trouve l'utilisateur de l'application.
4. L'utilisateur peut facilement transmettre des informations via l'application.



## « UN BRIN DE CONVIVIALITÉ, ÇA VOUS BOTTE ? » : UNE BROCHURE POUR MIEUX SE CONNAÎTRE ET SE COMPRENDRE !!

Le Groupe d'Action Locale Pays de Herve et ses Echevins de l'Agriculture ont élaboré une brochure baptisée « Un brin de convivialité, ça vous botte ? » en collaboration avec l'ensemble des communes partenaires du GAL. Lancée officiellement lors de la Foire agricole de Battice, cette brochure présente de manière ludique, à travers 16 illustrations, la réalité des agriculteurs qui travaillent sur le territoire du Pays de Herve et des habitants. Objectifs : permettre à chacun de mieux se connaître et favoriser le vivre ensemble.

Cette brochure est :

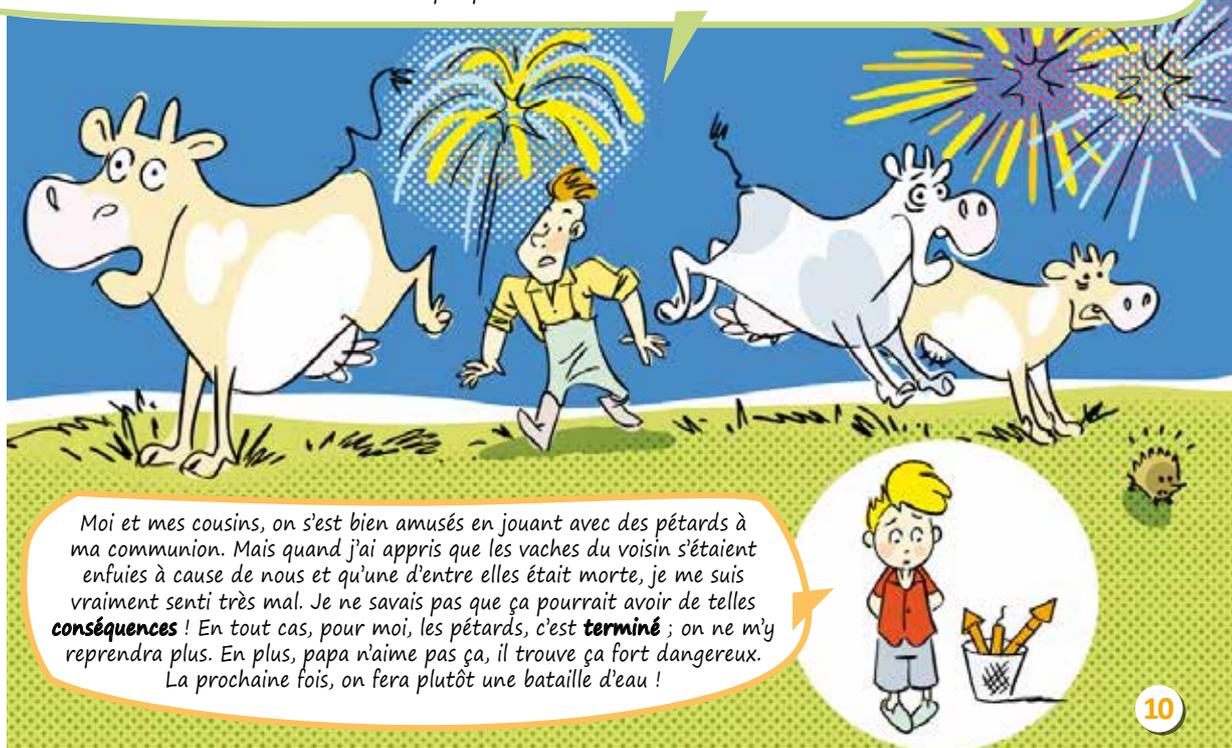
- > proposée, avec l'accord des directeurs des écoles, aux professeurs de 5<sup>ème</sup> / 6<sup>ème</sup> primaire des écoles communales et de l'école Saint-Louis comme projet de travail avec leurs élèves;
- > donnée, par le service Urbanisme, aux habitants qui ont un nouveau projet d'urbanisme sur la commune

Vous pourrez également découvrir la brochure petit à petit puisqu'une illustration paraîtra dans chaque prochain bulletin communal !



Lors de sa communion, l'année passée, mon petit voisin et ses copains ont lancé des **pétards** dans son jardin, proche de la prairie où étaient mes bêtes. Elles ont pris peur, paniqué, et ont cassé la barrière pour s'enfuir. J'ai passé plusieurs heures à les récupérer dans les chemins et les jardins. Une d'entre elles s'est blessée et s'est cassé la patte, nous n'avons malheureusement pas pu la sauver et le vétérinaire a dû l'euthanasier.

L'HABITANT, SON QUOTIDIEN, SES PRATIQUES



Moi et mes cousins, on s'est bien amusés en jouant avec des pétards à ma communion. Mais quand j'ai appris que les vaches du voisin s'étaient enfuies à cause de nous et qu'une d'entre elles était morte, je me suis vraiment senti très mal. Je ne savais pas que ça pourrait avoir de telles **conséquences** ! En tout cas, pour moi, les pétards, c'est **terminé** ; on ne m'y reprendra plus. En plus, papa n'aime pas ça, il trouve ça fort dangereux. La prochaine fois, on fera plutôt une bataille d'eau !

10

## ARBRE MORT : APPEL À PROJETS

Les services communaux ont récemment constaté la mort d'un arbre rue Saint-Hadelin (image Google streetview datant de juin 2019 et précédant la mort de l'arbre). Le service Voirie a sécurisé les lieux pour éviter tout problème. Afin de ne pas jeter l'arbre et d'assurer l'harmonie de cet espace public, les autorités communales souhaitent solliciter les citoyens avant de procéder à la coupe : comment pourrions-nous récupérer le tronc pour habiller autrement les lieux ? Pourrions-nous en faire une sculpture ? Un totem ? N'hésitez pas à transmettre toute idée au service Communication : Astrid Huyghe – astrid.huyghe@olne.be – 087 26 02 81. Les avis sont à remettre pour le 7 décembre 2020 au plus tard et seront analysés par le Collège.



## QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS EN UN COUP D'ŒIL !



Le chantier Gorges du Loup est terminé (travaux réalisés en septembre et octobre 2020). Une partie des travaux a été effectuée via entreprise, une autre par le service Voirie de la commune.



Pavage devant la poste rue des Combattants (travail réalisé via entreprise).

### Découvrez notre galerie online

Envie d'en savoir plus sur le travail réalisé au quotidien par les services Voirie et Travaux ? Davantage de clichés sont à découvrir sur [www.olne.be](http://www.olne.be)



Fabrication d'armoires pour les écoles communales.



Etapes les plus récentes des travaux de réfection et d'égouttage de la rue de Froidbermont (travaux réalisés par l'entreprise Marcel Baguette et la SWDE et coordonnés par les services communaux Voirie et Travaux).



Restauration du bâtiment à côté de la poste rue des Combattants.



## LANGES D'ENFANTS : À JETER EXCLUSIVEMENT AUX DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS DÈS 2022

A Olne, comme dans de nombreuses communes de Wallonie, les parents peuvent actuellement jeter les langes usagés d'enfants dans les déchets organiques. Une pratique qui ne sera plus autorisée dès le 1er janvier 2022 : les langes devront être jetés exclusivement dans les déchets ménagers résiduels.

Cette décision du Collège communal d'Olne de ce 8 octobre 2020 fait suite à une demande d'Intradel. L'intercommunale a contacté l'ensemble de ses communes pour leur demander d'imposer que les langes soient jetés dans les déchets ménagers résiduels:

- soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle cette pratique sera obligatoire

Le Collège communal a décidé de rendre cette pratique obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Davantage d'informations seront communiquées ultérieurement.

Vous souhaitez réaliser vos trajets  
de tous les jours à ?

Contribuez à l'élaboration d'un  
**réseau cyclable** pour vos  
déplacements quotidiens  
au Pays de Herve !



### COMMENT PARTICIPER ?

À partir du 12/11, 3 possibilités  
s'offrent à tous les citoyens :

**RENCONTRES VIRTUELLES**  
1 séance par commune, sur inscription.  
Au programme : travail sur cartes en  
groupe grâce aux outils numériques.

**PLATEFORME PARTICIPATIVE**  
Sur notre site web. Toutes vos propositions  
et suggestions sont les bienvenues !

**PAS À L'AISE AVEC LE DIGITAL ?**  
Recevez dans votre boîte aux lettres  
une carte papier à nous renvoyer avec  
vos idées de tracés d'itinéraires.

**N'hésitez pas à  
nous contacter !**

De 19h30 à 21h30

JEU 12/11 : WELKENRAEDT  
LUN 16/11 : OLNE  
MER 18/11 : THIMISTER  
JEU 19/11 : HERVE  
LUN 23/11 : AUBEL  
MAR 24/11 : PLOMBIÈRES  
MER 25/11 : LIMBOURG  
JEU 26/11 : PEPINSTER

Infos et inscriptions :

[www.galpaysdeherve.be](http://www.galpaysdeherve.be)

Ou auprès de notre chargée de  
mission *Mobilité* : 0470 54 72 09  
[aurelie.remacle@galpaysdeherve.be](mailto:aurelie.remacle@galpaysdeherve.be)

Avec le soutien des Communes d'Aubel, Herve,  
Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières,  
Thimister-Clermont & Welkenraedt.



## PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS !

# LA SEMAINE DE L'ARBRE AU PAYS DE HERVE

[www.bocagepaysdeherve.be](http://www.bocagepaysdeherve.be)

23

24

25

26

27

28

29

NOVEMBRE 2020

Parmi les activités, la commune de Soumagne organise le 28 novembre 2020  
une distribution de plants gratuits. Plus d'infos sur: [www.soumagne.be](http://www.soumagne.be)

## ALE TITRES SERVICES



*Envie de profiter  
de votre temps libre?  
Déléguiez le nettoyage  
de votre maison de l'une de nos  
aides ménagères*

*N'oubliez pas notre  
centrale de repassage  
et le service de petits  
travaux de couture*



**Horaire de septembre à décembre :**  
du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 et  
le vendredi de 8 h 00 à 14 h 00

Dépôt de linge à toutes heures & retrait du linge entre 12 h et 16 h  
le jour prévu ou dès le lendemain à toutes heures

**Horaire d'été de la centrale de repassage :**  
du lundi au vendredi de 6 h 00 à 14 h 00

**Pour plus d'informations :** contactez le bureau au 087/37.77.62  
Rue du Village 93 à Olne - Ouvert du lundi au jeudi de 9 h 00 à  
15 h 30 et le vendredi de 9 h 00 à 13 h 00

## ALE BRICOLAGE & JARDINAGE

*Besoin d'aide  
pour l'entretien de votre jardin  
ou pour un petit travail de bricolage?*



**Pour plus d'informations :** contactez Paul-  
Etienne Curvers au 0492/51.13.80  
Ouvert uniquement le mercredi et le vendredi  
de 8 h 00 à 12 h 00  
Rue du Village 93 à Olne

## ALE : OFFRE D'EMPLOI

L'agence locale pour l'emploi recrute deux aide-ménagères en titres-services à temps partiel (20h/semaine).

Conditions de travail :

- CDD pendant 3 mois. CDI après 3 mois
- Salaire suivant les barèmes du secteur
- Déplacements et frais de nettoyage des vêtements de travail remboursés
- Petite entreprise de proximité

Profil :

- Motivé(-e)
- Capacité de se déplacer dans la commune et alentours (véhicule indispensable)
- Capacité d'adaptation
- Une expérience dans le secteur ou dans un secteur similaire est un plus
- Dans les conditions SINE ou Impulsion = un plus

Intéressé(-e) de rejoindre une équipe, dynamique, et de proximité :

Envoyez votre candidature à l'attention de  
Reiner Kaivers – Président de l'Agence locale pour l'emploi d'Olne,  
rue du Village, 93 – 4877 Olne ou par mail : [ale.olne@gmail.com](mailto:ale.olne@gmail.com).

## DISTRIBUTION DE COUGNOUS ANNULÉE

Chaque année, en janvier, la CLDR organise\* traditionnellement une distribution de cougnous. Mais en cette période de pandémie, cette activité n'aura malheureusement pas lieu. Les membres de la CLDR espèrent pouvoir organiser une activité similaire plus tard en 2021 si la situation épidémiologique le permet.



\*La distribution est une organisation de la CLDR avec la collaboration des écoles communales d'Olne et de l'école Saint-Louis et avec le soutien du CPAS et de la commune d'Olne



## CONFRÉRIE DU LEV'GOS RÉSERVEZ VOTRE SAPIN !

Comme chaque année, la Confrérie du Lev'Gos vous propose d'acquies un sapin au prix de 9 euros.

- Pour les habitants des rues du Village, du Presbytère et des Combattants, la Confrérie se fera un plaisir de fixer le sapin à la façade de votre maison le **dimanche 13 décembre 2020**
- Pour les habitants des autres rues, quartiers et hameaux de la commune, la livraison aura lieu le **samedi 12 décembre 2020** (après-midi), sur simple demande.

Demande à rentrer le 7 décembre 2020 au plus tard à Jules Scholzen (coordonnées ci-dessous).

Frais de livraison : 1 euros par livraison

**Réservation des sapins le 7 décembre 2020 au plus tard auprès de Jules Scholzen :** 0476 30 55 62 ou [anneschumer@hotmail.be](mailto:anneschumer@hotmail.be).

Attention : en raison de la pandémie, pour éviter une manipulation d'argent, nous vous demandons de verser de préférence le montant de l'achat sur le compte de la Confrérie du Lev'Gos : BE50 1030 4911 5818.

Si ce versement n'était pas possible pour vous, le paiement en cash sera accepté.



## ÉCOLE COMMUNALE D'OLNE JOURNÉES DU PATRIMOINE POUR JEUNES OLNOIS

Au début du mois de septembre, un peu avant les Journées du Patrimoine en Wallonie, nous avons décidé d'explorer le centre de notre village à la recherche de petits trésors cachés, ces objets devant lesquels nous passons tous les jours, mais sans vraiment les voir :

- les clouteries dans les caves
- les potales au-dessus des portes
- les blasons
- la ruelle de l'Arvo
- la tombe du maçon

Devant les panneaux installés dans le jardin de la maison communale, nous avons participé à une chasse aux infos, en groupes. Ainsi, d'autres caractéristiques de notre commune nous ont étonnés :

- les moulins de la vallée
- les murs en pierres sèches
- le vieux marché
- l'ancienne filature

C'était vraiment chouette ! Le soleil était de la partie et nous nous sommes bien amusés.

Visite conseillée à tous !

Les élèves de 6<sup>e</sup> année  
de l'école communale d'Olne



## ÉCOLE SAINT-LOUIS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ENFANTS DANS LA COUR DE RÉCRÉ !

Mercredi 7 octobre 2020

Habituellement, c'est dans notre salle de gym que nous réunissons tous nos élèves mais ce mois-ci, nous nous sommes rassemblés dans la grande cour de récréation et c'était très sympa et varié. Jugez plutôt...

Les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire ont présenté la chanson pleine de sens de Grand Corps Malade intitulée « Tous seul je vais vite, ensemble on va loin ... L'esprit d'équipe comme un besoin ! » découverte en classe en ce début d'année scolaire.

Nous avons ensuite mis à l'honneur les élèves dont l'anniversaire se passe en octobre.

Quant aux classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires, elles ont récité deux poèmes intitulés « La pomme et l'escargot » et « Je travaille sans mon capuchon » suivis par le cycle 8 /10 qui a interprété la chanson « On t'emmène » du groupe Trois cafés gourmands.

Entre ces interventions variées, quelques élèves de 6<sup>ème</sup> se sont présentés en anglais en citant leurs passions et leurs hobbies.

En bouquet final, la chorégraphie « Jerusalem » préparée lors des récréés avec quelques institutrices a clôturé cette AGE ... en attendant celle du mois de novembre qui permettra de découvrir des présentations d'autres classes qui nous réservent certainement de belles surprises.

Ivan Baguette, directeur





Chers ami.e.s d'Olne et d'Olne Autrefois, chères Olnoises, chers Olnois,



Vous vous en doutez probablement, mais Olne Autrefois ne démarre pas le vendredi soir du dernier dimanche de juin les années impaires... Loin d'un sprint, c'est plutôt un marathon qui prend généralement son envol à l'automne précédent la fête.

Cela commence souvent par un bilan de l'édition révolue mais, rapidement, toutes les énergies se focalisent sur l'édition à venir. Cette année, un certain coronavirus est passé par là et la première réunion avait une saveur particulière, nettement moins agréable que

celles dégustées dans les rues de l'édition 2019.

À cette période, le « petit groupe » devrait foisonner d'idées, visionner les spectacles de rue, penser aux décors, aux costumes et aux animations, visiter les marchés, contacter les artisans et les métiers de bouche, ... et commencer les démarches auprès des sponsors et engager les premières dépenses.



Le Covid 19 a emporté toutes ces habitudes. D'une part, chez les sponsors qui financent Olne Autrefois, ce n'est pas l'euphorie. La plupart des entreprises cherchent à faire des économies et à réduire les budgets publicitaires. Et d'autre part, l'énergie manque pour relancer cette énorme machine avec la perspective peu réjouissante de devoir probablement tout arrêter dans quelques semaines ou quelques mois.

Les traditions sont faites pour être bousculées. À circonstances exceptionnelles, décision exceptionnelle : le comité d'organisation d'Olne Autrefois a décidé de ne pas organiser d'édition en 2021.

Le comité voudrait avant tout remercier tous les bénévoles qui, depuis 46 ans se sont investis dans l'organisation de la fête. Et nous espérons que nous pourrons à nouveau faire appel à eux lorsque nous relancerons la prochaine édition. Il n'est pas question que la belle aventure d'Olne Autrefois, entamée par une bande de visionnaires un peu fous en 1976, s'arrête là !



LES PLUS BEAUX  
VILLAGES DE  
WALLONIE  
BELGIQUE

L'ASBL ne restera pas inactive et des surprises ne sont pas impossibles. Nous allons profiter de cette période de « mise au repos forcé » pour réinventer la fête (on est à Olne quand même !) et pour nous renouveler. Toutes les bonnes volontés sont d'ailleurs les bienvenues pour enrichir et réinventer ce processus.

Le Comité d'Organisation ([olne.autrefois@gmail.com](mailto:olne.autrefois@gmail.com))



## CHAISES À DONNER

La commune souhaite faire don de chaises vintage qui étaient jusqu'alors utilisées à l'école communale de Saint-Hadelin. Environ 45 chaises sont disponibles (don par lots). Si vous souhaitez quelques chaises, pourriez-vous transmettre, pour le 7 décembre 2020 au plus tard, le nombre ainsi que vos coordonnées complètes au service Communication de la commune :

Astrid Huyghe – astrid.huyghe@olne.be – 087 26 02 81

Nous prendrons note de l'ensemble des souhaits et organiserons la distribution par la suite.



À la suite de Artist' TIC et Jonathan Deleval

OLNE :

Atelier théâtre  
7 à 12 ans

Tous les dimanches de 10h30 à 12h  
à partir du 20 sept. (sauf vacances et fêtes)

École St Louis - rue village 26 - OLNE

Reqs. & inscriptions :  
STEPHANIE BURTON  
0494 13.62.41 - burton.stephanie@gmail.com

Techniques apprises auprès  
de professeurs de l'ESACT  
(Conservatoire de Liège)

CREATION DE PERSONNAGE  
CORPS/MOUVEMENT  
IMPRO

Guideau!

Les bénévoles d'Iles de Paix se mobiliseront les **15, 16 et 17 janvier** prochains.

L'argent récolté au cours de cette 51e campagne financera de nombreux programmes en matière d'**agriculture familiale durable** au Bénin, au Burkina Faso, en Ouganda, au Pérou et en Tanzanie. En Belgique, **22 000 élèves** de l'école primaire et secondaire seront sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

L'objectif des programmes d'Iles de Paix est de diffuser des techniques simples, peu coûteuses, facilement reproductibles et respectueuses de l'environnement. L'ONG belge accompagne donc plus de **300 000 agriculteurs** pour qu'ils puissent mieux nourrir leur famille et améliorer leurs conditions de vie. Partout en Wallonie et à Bruxelles, vous pourrez vous joindre à ce mouvement solidaire en achetant nos différents objets de campagne.



### Vous souhaitez nous soutenir ?

- Achetez nos **objets de campagne**
- Rendez-vous sur notre webshop et notre plateforme de collectes de dons
- Faites un don via notre site internet ou via **BE97 0000 0000 4949**
- [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org)



## PROLIFÉRATION DE RATS : LA COMMUNE LANCE UNE CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Ces derniers mois plusieurs citoyens ont contacté l'administration communale ou les élus pour faire part de soucis de rats à leur domicile ou à proximité immédiate. Les services communaux se sont rendus à plusieurs reprises sur les lieux concernés pour placer du poison contre les nuisibles. Néanmoins, certains endroits où les rats se trouvent sont situés dans le domaine privé sur lequel la commune ne peut intervenir directement (tels que maison ou jardin privé).

Face à cette situation, les autorités communales lancent une campagne de dératisation menée par une entreprise privée spécialisée. Cette campagne traitera le réseau d'égouttage, les abords des ruisseaux, les bâtiments communaux et sous-dépendances communales ainsi que les interventions chez les particuliers qui en auront fait la demande préalablement.

**Si vous êtes confrontés à une prolifération de rats à votre domicile ou dans votre jardin, nous vous invitons à transmettre vos coordonnées complètes (nom + adresse complète) au service Communication de la commune : Astrid Huyghe – [astrid.huyghe@olne.be](mailto:astrid.huyghe@olne.be) – 087 26 02 81. Le service recensera toutes les coordonnées et les transmettra à l'entreprise privée pour intervention les 24, 25 et 26 novembre 2020. Date limite de transmission des coordonnées à la commune pour cette campagne automnale : 20 novembre 2020 à 12h00.**

Attention > sont exclus des demandes : les commerces, les agriculteurs, les exploitations de quelque nature que ce soit, les bâtiments industriels et les endroits privés où une intervention conséquente de dératisation doit être réalisée.

En fonction du nombre de personnes concernées par cette dératisation, une nouvelle campagne sera peut-être organisée au printemps 2021. Si c'est le cas, nous vous en informerons rapidement.

Nous profitons également de cet encart pour vous rappeler que nous mettons à votre disposition des sachets de graines empoisonnées (à l'administration, rue Village 37) que vous pouvez placer à divers endroits de votre habitation pour contribuer à la réduction du nombre de ces nuisibles.



Crédit : <https://freesvg.org/>

## AGENDA

En raison de la pandémie et du caractère exceptionnel de la crise que nous vivons, la plupart des événements à venir ont été annulés ou ne pourront être organisés dans de bonnes conditions.

A l'heure de clôturer cet Olne Info, il est impossible de déterminer avec certitude si des événements pourront se tenir ou non. Voici quelques événements qui pourraient avoir lieu :

### **Semaine de l'arbre 2020 - la semaine du 23 novembre**

Toutes les activités du Pays de Herve sont regroupées sur: <http://www.bocagepaysdeherve.be/>

Distribution de plants gratuits à Soumagne:

[https://www.soumagne.be/index.php?pg=30&id\\_agenda=918](https://www.soumagne.be/index.php?pg=30&id_agenda=918)

### **Distribution de sapins du Lèw Gos**

Toutes les infos en page 11.

### **Joggings-trails de décembre et janvier**

Les inscriptions aux prochains joggings/trails sont momentanément suspendues mais pour rester informés des derniers changements, rendez-vous sur [www.courirpourleplaisir.be](http://www.courirpourleplaisir.be)

### **Donnerie de janvier**

Si l'évolution de la pandémie le permet, la donnerie du CPAS se tiendra le mercredi 13 janvier 2021, Salle des conseils, rue Village 91. Infos : Marie-Noëlle Renard, éducatrice du CPAS au 087/26.78.89 ou via mail : [mano.renard@gmail.com](mailto:mano.renard@gmail.com)

**Pour tout savoir sur les événements olnois, nous vous invitons à consulter notre agenda en ligne mis à jour continuellement >>> [www.olne.be](http://www.olne.be)**

## Services Maintenance



Nettoyage



Peinture



Jardinage



Gardiennage

Nous vous proposons :

- de réaliser vos jardinières
- d'entretenir vos jardins
- de laver vos vitres
- de tapisser et mettre en peinture (intérieur et extérieur)
- d'entretenir et fleurir vos pierres tombales
- de préparer la réception lors d'une soirée privée, d'un décès,
- transports camionnette volume 15 m<sup>3</sup> (parc à conteneurs)
- vous partez en vacances, nous vous proposons d'assurer un service à votre domicile (courrier, arrosage de plantes, surveillance et soins de vos animaux et de votre maison pendant votre absence...)
- vente de fleurs annuelles, géraniums, bégonias,...
- **destruction de nids de guêpes**

**Claudy Dejong et Muriel Billen**

Fosses Berger 80 • Gsm : 0495/15.78.44

2 Olnois au service des habitants d'Olne,  
de Saint-Hadelin et des hameaux voisins.



*Entretien  
parcs & jardins*

Martinmont 7  
4877 Olne

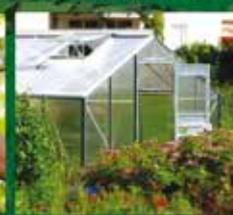
**0498/46.73.13**

jeanclaudebrick@hotmail.com

Tonte de pelouse • Taille de haies

Avec évacuation des déchets

Petit élagage • Plantations



**NE FAIT PAS DE L'IMMOBILIER QUI VEUT !**

**2 OBLIGATIONS LÉGALES :**



Être membre de l'Institut des Professionnels de l'Immobilier Belge avec l'obligation de cours de mise à jour chaque année. Mon numéro : 102.421

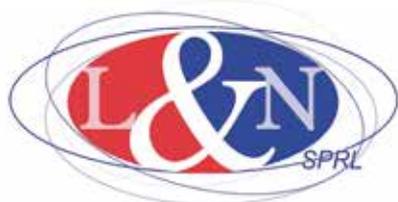


Être assuré en responsabilité civile. Je suis assuré chez AXA pour un montant de 1.250.000 €.

**MARCEL HIGNY 0474/32 12 51**

**Demandez ma charte de travail complète :**

- Evaluation gratuite
- Je m'occupe de tout !
- Prestation : **2,50% + TVA = 3,025%**
- Demandez-moi des références près de chez vous !



**Chauffage - Sanitaire**

- Installation et rénovation de chauffage central
- Aménagement de salle de bain
- Plomberie
- Débouchage
- Entretien & dépannage 7/7
- Installateur gaz naturel habilité
- Contrôle de réservoir au mazout par dépression
- Panneaux solaires
- Chaudière à bois



Hugues Lambion 0475-22 43 52 | Benoît Notteborn 0477-85 61 54

Rue des Artisans 27 à 4877 Olne | T. 04-368 97 57 | F. 04-368 97 49 | info@Inchauffage.be

[www.Inchauffage.be](http://www.Inchauffage.be)



**LAURENT SAVELBERG**

Sur les Prés, 42  
4877 Olne

| Devis gratuit |  
| Patron sur chantier |  
Agréé Région wallonne

GSM **0473 12 02 02** SITE [www.laurentoit.be](http://www.laurentoit.be)